

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 octobre 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Gaétan SALAGNAC (suppléant M. Denis LECLUZE), M. Hervé LEGENDRE (suppléant M. Valentin GOETHALS)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Serge BOSSARD (suppléant M. Nicolas GUILLAUME)	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, M. Rémi BELLAIL (suppléant Mme Aurélie GIGAN)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR	X	X
Pouvoirs : M. Jérôme VIRLOUVET. a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Claude JAVALET, M. Loïc RENIMEL, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTIN (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche).		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 26 Nb de délégués suppléants présents : 4 Nb de pouvoirs : 1 Nb de votants : 31	32	

Mme Céline LAUTOUR a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2023-45 : Durée d'amortissement de l'unité de traitement des lixiviats

Une unité de traitement des lixiviats est en cours d'installation à l'ISDND de Saint-Fromond. Ces travaux répondent à l'appel d'offres n°2022/01 « Fourniture et exploitation d'une unité de traitement des lixiviats sur la période 2022 – 2030 ».

Les travaux sont comptabilisés sur la section investissement à l'article 21351 « installations générales, agencements et aménagement des constructions » de l'opération 9027 – ISDND de Saint Fromond pour un montant de 131 400 € TTC.

Au vu de la délibération DEL2022-42 – Annexe 2, fixant les durées d'amortissement applicables au syndicat, les travaux relatifs à l'installation de l'unité de traitement de lixiviats devraient être amortis sur une durée de 30 ans.

Il est proposé, par dérogation à la délibération susvisée, d'amortir l'installation sur la durée du marché, à savoir une période de 8 ans de 2023 à 2030.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise, à titre dérogatoire, d'amortir l'installation de traitement des lixiviats sur une durée de 8 ans, de 2023 à 2030.

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,


Céline LAUTOUR



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **20 OCT. 2023**

Mis en ligne le : **20 OCT. 2023**